

Compte rendu Réunion du Comité des Parties Prenantes

26 mars 2024

Léko a présenté les nouvelles obligations et échéances de la filière fusionnée et 4 sujets pour avis aux membres du Comité des Parties Prenantes (CPP).

1. Le soutien aux opérations de réemploi :

Léko a présenté la liste des critères d'éligibilité et d'attribution des soutiens aux opérateurs du réemploi.

Vote pour avis sur la liste des critères d'éligibilité et d'attribution des soutiens aux opérateurs du réemploi :

- Abstention (1)
- Approbation des autres membres (7)

Les critères d'éligibilité et d'attribution sont **adoptés à la majorité**.

2. Critères d'éligibilité et d'attribution des soutiens dans le cadre de l'appel à projet réemploi.

Léko a présenté la liste des critères d'éligibilité et d'attribution des soutiens dans le cadre de l'appel à projet réemploi.

Vote pour avis sur la liste des critères d'éligibilité et d'attribution des soutiens dans le cadre de l'appel à projet réemploi :

La liste des critères d'éligibilité et d'attribution des soutiens dans le cadre de l'appel à projet réemploi a été **adopté à l'unanimité des membres présents** (8)

3. Appels à projet et critères auprès des Collectivités territoriales :

Léko a soumis pour avis au Comité des parties prenantes les conditions d'éligibilité relatives aux appels à projet auprès des Collectivités territoriales et les modalités de financement.

Les parties prenantes ont fait le choix de scinder le vote pour avis en deux :

- Le vote relatif aux critères d'éligibilité et ;
- Le vote sur les modalités de financement.

Vote pour avis sur les critères d'éligibilité :

- **Abstention (1)**
- **Approbation des autres membres (7)**

Les critères d'éligibilité sont **adoptés à la majorité**.

Vote pour avis sur les modalités de financement :

- **Abstention en l'absence d'enveloppe précise (4)**
- **Approbation des autres membres (4)**

4. Composition et mandat des 3 Comités techniques :

Léko a présenté la composition des comités techniques de l'éco-conception, du recyclage et du réemploi, en précisant que leur mandat s'étend sur toute la durée de l'agrément et est reconductible chaque année.

Vote pour avis sur la composition et le mandat des 3 Comités techniques :

Composition et mandat du Comité technique de l'éco-conception :

- **Adopté à l'unanimité des membres ayant voté (6)**

Composition et mandat du Comité technique du Comité technique du recyclage :

- **Abstention (1)**
- **Approbation des autres membres (5)**

La composition et le mandat du Comité technique du recyclage sont **adoptés à la majorité**.

Composition et mandat du Comité technique du réemploi :

- **Adopté à l'unanimité des membres ayant voté (6)**